



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,
professeurs des écoles, psyEN et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE

📍 Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

☎ 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

✉ contact@snudifo13.org



Mardi 30 juin 2026

**FAIRE LA RENTREE DANS CES CONDITIONS :
C'EST IMPOSSIBLE !**

*Établissons nos revendications et, si les autorités de
l'Éducation Nationale n'y répondent pas, décidons la
grève dès la rentrée du 1er septembre !*

Salaires Remplacement Direction Effectifs
Postes Inclusion scolaire systématique
AESH

PAS DE MOYENS ?
**PAS DE RÉPONSES AUX
REVENDEICATIONS ?**

STOP

Pas de rentrée !
*L'école publique elle est à nous !
Parents, enseignants, AESH, ATSEM, Défendons-la !*



**SNUDI
FO 13
BOUCHES DU RHÔNE**

Salaires, suppressions de postes, bâti scolaire, management toxique, inclusion scolaire indifférenciée... **Combien de temps encore allons-nous continuer à subir ?**

Le SNUDI FO 13 propose à toutes les équipes de discuter de la mobilisation dès le 1er septembre et d'adopter une motion à faire remonter au syndicat [\[ICI modèle à adapter\]](#)

Dès à présent, le SNUDI-FO 13 prend ses responsabilités en engageant une procédure auprès du DASEN de négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève

[\[Lire ICI l'alerte sociale du SNUDI-FO 13\]](#)

Canicule et fermetures d'écoles : assez de l'hypocrisie !

Depuis une semaine, c'est le chaos dans tous les établissements scolaires. Les collègues travaillent sous des chaleurs écrasantes, **les élèves comme**

les personnels sont en souffrance. Le ministre répond avec désinvolture que n'étant pas propriétaire des locaux, il ne peut rien faire !

Ce ministre n'est-il pas membre d'un gouvernement chargé de gérer les affaires de l'Etat ? **C'est lui qui est responsable de la sécurité des personnels et des élèves.** C'est à l'Etat de garantir aux enfants de ce pays le droit à l'instruction et des conditions permettant de passer les examens en toute sécurité, et en totalité.

En 2023, Macron avait promis la rénovation en dix ans de 40 000 écoles, dont 10 000 d'ici 2027. Il n'en est rien !

Le ministre lui-même reconnaît que les bâtiments ne sont pas adaptés. Mais en quelques semaines, le gouvernement a su trouver **36 milliards d'euros pour le budget de l'armée !** Et il n'y aurait pas d'autre solution que de travailler dans des locaux surchauffés ou de renvoyer les élèves chez eux ?

A méditer...

On compte environ 265 000 classes à l'école primaire, 110 000 classes dans les collèges et 85 000 classes dans les lycées en France.

L'installation d'un système de climatisation pour chacune de ses 460 000 classes, à raison de 2 000 euros par classe, **coûterait en tout et pour tout 920 millions d'euros.** C'est précisément le montant des crédits restitués par les rectorats depuis trois ans, et donc retirés des budgets, et qui auraient été bien utiles à la rénovation des 60 000 établissements scolaires du pays !

Les chiffres :

Les rectorats ont restitué au ministère :

692 millions d'euros en 2024

190 millions d'euros en 2025

43 millions d'euros en 2026

De l'argent, il y en a ! FO exige que toutes ces sommes soient restituées pour fournir des ventilateurs et des climatiseurs, et pour la rénovation des 60 000 établissements scolaires.

Les budgets doivent être débloqués MAINTENANT !

[Pour en savoir + : lire notre article ICI]

Outre les 103 fermetures de classes prévues à la rentrée, les équipes sont à bout en cette veille de vacances...

- de très nombreux remplacements ne sont pas assurés et les élèves répartis dans les classes,
- en REP+ les 18 demi-journées de réunions et formations auxquelles les collègues ont droit ne sont pas assurées en totalité, faute de remplaçants,
- il manque 3000 AESH pour assurer toutes les notifications des EBEP, auquel le gouvernement refuse par ailleurs un statut,
- malgré le vote majoritaire contre à l'Assemblée nationale, le gouvernement passe outre pour imposer les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) qui vont progressivement remplacer les PIAL
- les directeurs/trices d'école croulent sous les tâches administratives et le nouveau "référentiel métier" ne va faire qu'empirer cette situation, sous couvert des décrets d'application de la loi Rilhac
- les salaires continuent de stagner avec le "surgel" du point d'indice et notre pouvoir d'achat recule constamment avec l'inflation...

Faire la rentrée dans ces conditions... C'EST NON !!!

Dysfonctionnement du LSU : le SNUDI-FO s'est adressé au ministre

Extrait du courrier :

"le dysfonctionnement du LSU est pour nos collègues la goutte d'eau qui fait déborder le vase et beaucoup sont ulcérés par ce problème. Nombre d'entre eux informent nos syndicats départementaux qu'ils vont s'organiser pour rendre compte aux parents des résultats de leurs enfants et de l'appréciation générale par leurs propres moyens, dans le cadre de rendez-vous ou via un mot dans le cahier de liaison..."

Nous vous demandons, au vu de ces éléments, de faire preuve de bienveillance et de donner des consignes aux IA-DASEN pour que les personnels qui n'utiliseraient pas le LSU ne soient pas inquiétés ou rappelés à l'ordre par les inspecteurs de l'Éducation nationale. "

[\[Lire le courrier en intégralité\]](#)

Adhésion obligatoire à la PSC, c'est toujours NON !

Signez la pétition de la FNEC FP FO !

Nous ne voulons pas de l'adhésion obligatoire à la PSC ! Nous exigeons la dénonciation de l'accord !

À l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Espace et à Jeunesse et Sports, l'adhésion obligatoire au volet santé de la PSC et le découplage santé/prévoyance ont été imposés par l'accord du 8 avril 2024 signé par 6 organisations sur 7 (la FNEC FP-FO ne l'a pas signé). **Nous refusons d'en supporter les conséquences.**

La mise en place de cette PSC est une grave remise en cause du principe de solidarité de la Sécurité sociale de 1945 : cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins. Face à la précarisation des personnels, c'est au contraire vers le 100% Sécu qu'il faut tendre.

Nous voulons :

- La liberté d'adhésion à la complémentaire santé
- Le couplage santé-prévoyance : nous refusons de payer deux cotisations qui engendrent des coûts supplémentaires
- Une meilleure et la même couverture pour tous selon le principe de solidarité : pas d'options pour être mieux remboursés ! Nous refusons tout questionnaire de santé, toute exclusion de pathologie ou surcotisation
- Le respect de notre volonté : aucune option imposée ! Pas de prévoyance individuelle imposée

- Pour les maîtres du privé sous contrat, le maintien de leur prévoyance dans les conditions de l'accord de 2012.
- Le rétablissement de l'indemnisation à 100 % en cas d'arrêt maladie ! Abrogation du jour de carence !

L'accord sur la PSC peut être remis en question si **50% au moins des organisations syndicales signataires** venaient à le dénoncer.

L'accord PSC doit être dénoncé et renégocié sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé-prévoyance, la solidarité entre agents, le même panier de soins pour tous sans système d'options ou de surcotisation ! »

[\[SIGNEZ la pétition en ligne ICI\]](#)

[\[Téléchargez l'affiche pour la salle des maîtres\]](#)

**Pour toute question, vous pouvez contacter
vos élus du personnel FO**



**Franck
NEFF**
Brigade REP+
Marseille 14ème
07.62.54.13.13



**Laurence
ROUVIERE**
Adjointe
Marseille 14ème
06.27.02.14.16



**Sandra
LOPEZ**
Adjointe
Arles
06.27.34.73.17



**Cécile
BOULAY**
Brigade
Allauch
06.38.03.70.13



**Julie
BESSE**
Directrice
Marseille 15ème
06.56.77.35.62



**Nicolas
BOILEAU**
Brigade REP+
Marseille 14ème
06.22.75.23.84

**Profitez de ce mois de juin pour adhérer au
SNUDI FO 13 avec notre carte spéciale
"demi-année" 2026**

Télécharger le
bulletin demi-
année 2026



C'EST NOUVEAU!

Vous pouvez désormais utiliser
HelloAsso pour adhérer en ligne
au SNUDI FO 13 et régler par
CB en une seule fois !

Adhérer en ligne
par CB

Le syndicat ne peut pas fonctionner sans la solidarité de ses adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !

RAPPEL : Vous recevrez votre reçu fiscal en janvier 2027 et vous pouvez **déduire 66% de votre cotisation** dans votre déclaration d'impôt 2027 (revenus les revenus 2026)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

